

DÉLIBÉRATION N° DEL-72-2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2019 A 18 H 30

dans la salle culturelle et de séminaire de la Halle au Blé à Altkirch

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Président,

Date de la convocation : 29 mars 2019

Étaient présents : (61)

Mesdames et Messieurs, Bertrand AITA, Fabienne BAMOND, Marie-Thérèse BARTH, Christophe BAUMLÉ, Joseph BERBETT, Michel BILGER, Jean-Pierre BUISSON, François COHENDET, Jean-Claude COLIN, Michel DESSERICH, Thierry DOLL, Stéphane DUBS, François EICHHOLTZER, Annick FELLER, Gilles FREMIOT, Christian FUTTERER, Serge GAISSER, Germain GOEPFERT, Madeleine GOETZ, Éric GUTZWILLER, François GUTZWILLER, Michel HARTMANN, Sabine HATTSTATT, Ginette HELL, Jean-Michel HELL, Nicolas JANDER, Roger KOCHER, André LEHMES, Didier LEMAIRE, Michel LERCH, Christian LERDUNG, Clément LIBIS, Véronique LIDIN, André LINDER, Françoise MARTIN, Jean-Marc METZ, Jean-Michel MONTEILLET, Jean-Yves MOSSER, Marie-Josée MULLER, Isabelle PI-JOCQUEL, Armand REINHARD, Christian REY, Régine RENTZ, Georges RISS, Philippe RUFU, Bernard SCHLEGEL, Alain SCHMITT, Clément SCHNEBELEN, Jean-Claude SCHNECKENBURGER, Fabien SCHOENIG, Serge SCHUELLER, Hubert SOLDNER, Gilbert SORROLDONI, Dominique SPRINGINSFELD, Paul STOFFEL, Christian SUTTER, Stéphane TRAENDLIN, Hervé WALTER, Fernand WIEDER, Michel WILLEMANN, Jean ZURBACH.

Étaient excusés et étaient représentés par leurs suppléants :

Messieurs Georges HEIM, Philippe HUBER, Regis OCHSENBEIN, Hubert SCHERTZINGER,

Étaient excusés et ont donné procuration de vote : (18)

Monsieur Antoine ANTONY a donné procuration à Monsieur Dominique SPRINGINSFELD ;
Madame Danielle CORDIER a donné procuration à Monsieur Clément LIBIS ;
Monsieur philippe DEPIERRE a donné procuration à Monsieur Didier LEMAIRE ;
Madame Delphine FELLMANN a donné procuration à Monsieur Jean-Michel HELL ;
Monsieur Jean-Marie FREUDENBERGER a donné procuration à Monsieur Gilles FREMIOT ;
Monsieur Bertrand IVAIN a donné procuration à Monsieur Germain GOEPFERT ;
Monsieur Christian KLEIBER a donné procuration à Monsieur Armand REINHARD ;
Monsieur Grégory KUGLER a donné procuration à Monsieur François COHENDET ;
Madame Florence LAVALT a donné procuration à Monsieur Fabien SCHOENIG ;
Monsieur François LITZLER a donné procuration à Madame Marie-Josée MULLER ;
Madame Estelle MIRANDA a donné procuration à Monsieur Nicolas JANDER ;
Monsieur André SCHERRER a donné procuration à Monsieur Jean-Marc METZ ;
Monsieur Jean-Claude SCHIELIN a donné procuration à Monsieur Michel WILLEMANN ;
Madame Nathalie SINGHOFF-FURLAN a donné procuration à Madame Isabelle PI-JOCQUEL ;
Monsieur Rémi SPILLMANN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves MOSSER ;
Monsieur Patrick STEMMEIN a donné procuration à Monsieur Christian FUTTERER ;
Monsieur Jean WEISENHORN a donné procuration à Monsieur Christian SUTTER ;
Madame Gaëlle ZIMMERMANN a donné procuration à Monsieur Bertrand AITA.

Étaient excusés sans représentation : (3)

Madame Martine BILGER et Messieurs Dominique DIETLIN, Bernard FANKHAUSER.

Étaient non excusés : (7)

Madame Chrysanthe CAMILO et Messieurs Guy BILGER, Pierre BLIND, Dominique DIRRIG, Benoît GOEPFERT, Claude LITSCHKY, Joseph-Maurice WISS.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE « REGIE » : VOTE DES REDEVANCES DE LUEMSCHWILLER

Nombre de conseillers

En exercice : 89 – Présents : 61 – Procurations : 18 – Absents : 10 – Exclus : 0

Le Conseil de la Communauté de Communes,

VU l'article L 2224-12-1 et L 2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable du Bureau du 27 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE les tarifs de la vente d'eau potable aux montants suivants pour la commune de :

Luemschwiller

Part fixe compteur DN15-20 / an € HT	40.28 €
Part fixe compteur DN 25 / an € HT	47.87 €
Part fixe compteur DN 32 / an € HT	53.55 €
Part fixe compteur DN 40 / an € HT	61.14 €
Part fixe compteur DN 80 / an € HT	155.92 €
Part variable jusqu'à 600 m3 € HT / an	1.47 €
Part variable supérieur à 600 m3 € HT / an	1.28 €

CHARGE son Président d'en informer les services compétents.

Pour extrait conforme
Altkirch, le 8 avril 2019
Le Président
Michel WILLEMANN

Date de réception en Préfecture

